

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-756/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 75-756/SG/CD du 25 avril 1975)

n° 75-756/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
25 avril 1975

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro
10 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n 107/8° L du 10 avril 1975 de la Chambre Ges députés du Territoire français des Afars et des Issas, habilitant le Président au Conseil. de Gouvernement à souscrire au nom et pour le compte du Territoire une augmentation du capital de 10.000.000 F.D. de la Société immobilière de Djibouti et du T.FAI.